Certificats COVID, aussi pour les gros événements

Explication pour le secteur de l'événem

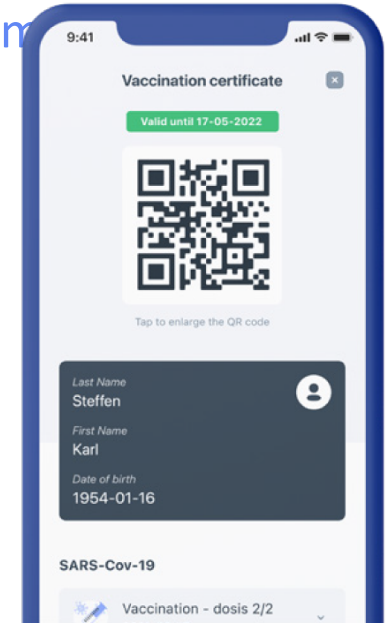

Certificats COVID, bientôt aussi pour une utilisation à l’échelle nationale

- **Disponibles depuis le 16 juin**

  sur CovidSafeBE et plusieurs sites web, et un certificat de vaccination peut également être envoyé

- **Plus de 2 millions de certificats déjà téléchargés**

  Plus d'un million de personnes ont déjà installé l'application CovidSafeBE

- **À partir du 1er juillet, à utiliser pour voyager au sein de l'UE**

  Tant à l’aller qu’au retour, le certificat est scanné au passage de la frontière

- **Nouveauté : Bientôt aussi pour une utilisation à l’échelle nationale, pour participer en toute sécurité aux gros événements**

  Le certificat est scanné à l'entrée de l'événement

Pour les gros événements

- **Événements de masse**
  - Du **13 août au 30 septembre**
  - Événements à grande échelle : l'accès est réglementé par le scan d'un certificat COVID ou par des mesures supplémentaires (voir ci-dessous)
- **Projets pilotes : expériences axées sur la recherche**
  - Le plus tôt possible : dès l'entrée en vigueur de l'accord de coopération (probablement fin juillet/début août)
  - Uniquement pour : les expériences axées sur la recherche visant à acquérir des connaissances supplémentaires sur les modalités sécurisées et les risques de contamination. Elles comportent un certain degré de risque et dérogent des règles en vigueur.

Avantages du certificat COVID

- **Code QR standardisé**, délivré par tous les pays de l'UE, donc utilisable par tous les résidents de l'UE
- Solution déjà largement connue par la population. Aucune nouvelle application ou document nécessaire.
- La solution**CovidScanBE** est disponible pour scanner rapidement et facilement les certificats : **3 sec. par scan**
- **Confidentialité**: le certificat peut être facilement scanné par le personnel en charge du contrôle d'accès, sans révéler des données sur la santé

CovidScanBE 1/2

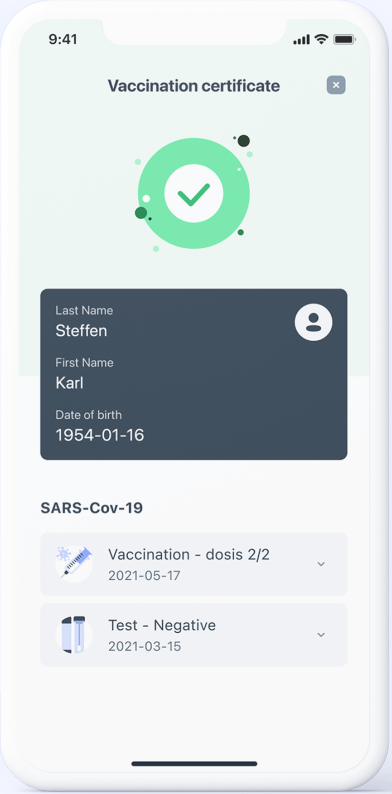

Deux modes de fonctionnement

- **Mode « Voyage » :** pour les contrôles aux frontières
  Contrôle le certificat selon les règles définies pour le passage des frontières.
  NON utilisable pour les événements.

- **Mode « Événements » :** pour le contrôle d'accès aux gros événements. Ce mode contrôle le certificat selon les règles définies pour les événements belges.

L'application est disponible sur iOS (12.5) et Android (5).

Seule l'application officielle CovidScanBE est autorisée.

CovidScanBE 2/2

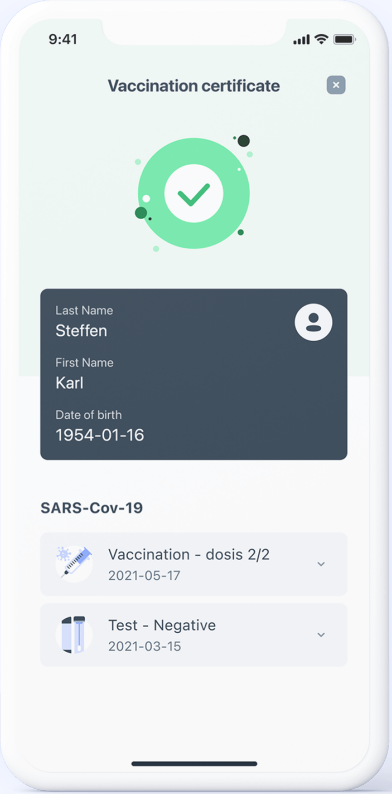

- Lors du scan, une indication **verte ou rouge** s'affiche (admission ou refus à l'événement)
- Dans le cas des attestations de test, l'application indique également la **date jusqu'à laquelle** la personne est autorisée à participer à l'évènement
- **Seules les personnes suivantes** sont autorisées à scanner les certificats :
  - Les personnes en charge du contrôle d'accès
  - Le personnel d'une entreprise de sécurité ou du service de sécurité interne tel que défini par la loi du 2 octobre 2017 relative à la sécurité privée et particulière

Important :

- Être en possession d’un certificat COVID ne donne **pas automatiquement** accès à un évènement
- CovidScanBE valide le certificat selon **8 règles** (voir diapositive suivante) afin de décréter que son détenteur peut participer à un événement de masse.
- Par exemple :
  - Le certificat est-il un certificat européen valide ?
  - La personne est-elle en âge de devoir présenter un certificat ?
  - Pour le **certificat de vaccination** : statut et date permettant de confirmer que son détenteur est vacciné depuis suffisamment longtemps et qu'il peut donc être considérée comme « covid safe »
  - Pour l’**attestation de test** : résultat du test, type de test et date du test afin de déterminer si le certificat est toujours valide (3 jours pour le test PCR, 2 jours pour le test antigénique rapide)
  - Pour le **certificat de rétablissement** : période de validité de 10 jours après la date du test PCR et jusqu’à 180 jours après

Tableau des règles de décision pour générer le Covid Safe Ticket

Les règles de décision pour générer le CST																
État membre de vaccination ou état membre du test	État membre de l'UE, de l'EEE, du Royaume-Uni ou de la Suisse															Non
Année de naissance de la personne concernée	2009 ou plus tard	Avant 2009														-
Date du premier résultat positif du test sur le certificat de rétablissement	-	180 jours ou moins	Plus de 180 jours													-
Statut de vaccination sur le certificat de vaccination	-	-	1/1 ou 2/2							Autre valeur						-
Date de vaccination sur le certificat de vaccination	-	-	14 jours ou plus auprarava nt	Moins de 14 jours						-						-
Résultat de test sur le certificat de test	-	-	-	Négatif					Autre valeur	Négatif					Autre valeur	-
Date de réception sur le certificat de test	-	-	-	3 jours plus tôt		2 jours ou moins auparavant		Autre valeur	-	3 jours plus tôt		2 jours ou moins auparavant		Autre valeur	-	-
Type de test sur le certificat de test	-	-	-	TAAN	Autre valeur	TAAN ou RAT approuvé	Autre valeur	-	-	TAAN	Autre valeur	TAAN ou RAT approuvé	Autre valeur	-	-	-
La CST donne accès à l'événement	x	x	x	x	-	x	-	-	-	x	-	x	-	-	-	-
La CST ne permet pas l' accès à l'événement	-	-	-	-	x	-	x	x	x	-	x	-	x	x	x	x
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16

En plus du certificat COVID...

- Les organisateurs peuvent (sans obligation), en plus des certificats COVID, proposer des tests rapides aux visiteurs (résultat disponible en < 30 minutes)
- Il doit s'agir de **tests antigéniques rapides (RAT) agréés**, effectués par des professionnels légalement qualifiés (loi du 6 novembre 2020)
- Un résultat négatif d'un test rapide peut également être utilisé comme moyen d'admission à l'événement. Il s'agit d'une alternative aux certificats COVID
- L'organisateur de l'événement est responsable de l'organisation de ces tests rapides.

Donc : deux possibilités d'accès
à valider à chaque entrée sur le site

Certificat COVID
Validation rapide,
accès fluide
< 3 sec.

Test rapide
Effectué par des
professionnels,
test < 30 min.

En l’absence d'un certificat COVID valide

Si le scan d’un certificat COVID **interdit l’accès** à l’évènement, par exemple parce que la date de vaccination est trop récente (moins de 14 jours) ou parce que l’attestation de test est dépassée, le visiteur peut décider de se soumettre à un test rapide, si cette modalité est prévue par l’organisateur.

Le résultat de ce **test rapide déterminera** alors l’autorisation d’accès.

Un test rapide qui **n'a pas été effectué sur place** ne donnera accès à l'évènement qu'APRÈS l’obtention d'un certificat. Il peut s'écouler plusieurs heures entre le moment du test rapide et la mise à disposition d'un certificat, selon la vitesse à laquelle les résultats ont été enregistrés.

Pour les événements de plusieurs jours

Dans le cas de figure où le participant passe la nuit dans l'enceinte de l'évènement :

- Si le participant a été admis sur présentation d'un **certificat COVID**, il peut rester dans l'enceinte de l'évènement tant que son certificat est valide.
  Si la validité du certificat expire pendant la journée (par exemple à 10 heures), le participant peut rester jusqu'à minuit.

- Si le visiteur a été admis sur la base d'un **test rapide**, il doit se faire retester **tous les deux jours** . Si le résultat est négatif, il peut rester.

Aide

- ✓ Une fois que les modalités seront clairement établies, un **guide d'utilisation** de l'application CovidScanBE sera fourni aux organisateurs d'événements

- ✓ Digital Flanders dispose d'une **personne de contact** pour le secteur pour les questions relatives aux certificats COVID et l'application : Laura De Keyzer

  e-mail : laura.dekeyzer@vlaanderen.be

  les demandes d'aide peuvent également nous être communiquées via notre Service Desk à tout moment

Extensions CovidSafeBE

Pour les citoyens

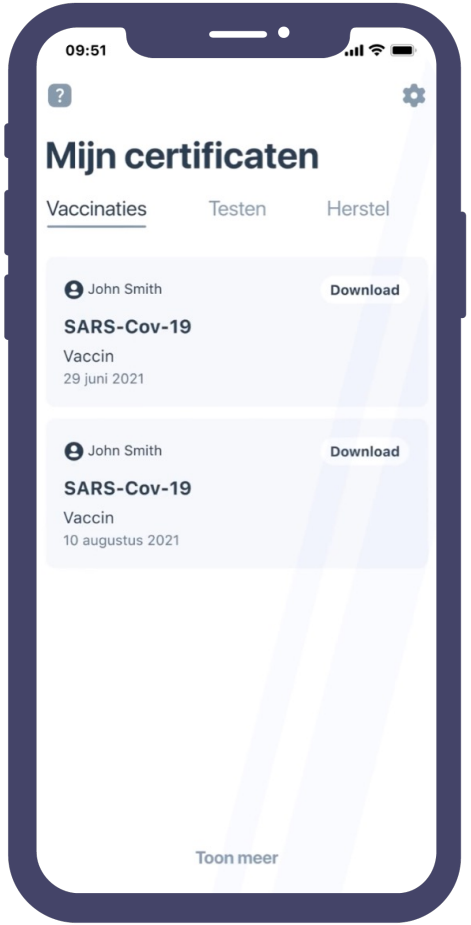
09:51
Mijn certificaten
Vaccinaties
Testen
Herstel
John Smith
Download
SARS-Cov-19
Vaccin
29 juni 2021
John Smith
Download
SARS-Cov-19
Vaccin
10 augustus 2021
Toon meer

29-06-21 certificaat
Geldig tot 28-04-22
Tik om de QR-code te vergroten
Naam
John
Voornamen
Smith
Geboortedatum
1986-03-22
SARS-Cov-19
Vaccin
Dosis 29-06-21/10-08-21
Vaccin
Dosis 29-06-21/10-08-21

Extensions de l'application CovidSafeBE

- Actuellement : aperçu de vos certificats et éventuellement des certificats d’autres personnes que vous avez ajoutées (p.ex., enfants et partenaire)
- Bientôt, vous serez en mesure de savoir, par certificat :
  - Pour les voyages : dans quels pays vous pouvez voyager avec ce certificat
  - Pour les événements : si ce certificat vous donne accès aux évènements de masse dans le pays

Résumé

- Événements de masse du 13 août au 30 septembre 2021. Déjà des projets pilotes (probablement fin juillet/début août)
- Le scan du **certificat COVID** grâce à l'application CovidScanBE permet aux participants de prouver qu'ils sont « Covid Safe » lors des événements
- CovidScanBE est la **seule solution autorisée** pour scanner les certificats. Lors du scan des certificats à l'entrée des événements, l'application affiche une indication verte ou rouge, et également la période de validité (par exemple 24 ou 48 heures) pour les attestations de test.
- En plus des certificats, les organisateurs peuvent proposer des tests rapides, qui ne peuvent être effectués que par des professionnels (loi 6 novembre 2020).
- L'application CovidSafeBe indiquera également aux citoyens quels certificats permettent d'accéder aux événements.

Des questions ?

CovidSafeBE et CovidScanBE est un partenariat entre des services gouvernementaux en Belgique

be
be.brussels

Vlaamse overheid

Wallonie

Ostbelgien

.be

sciensano